



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

architectes

Question écrite n° 3619

Texte de la question

M. Bernard Nayral attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur l'opportunité d'une réforme de la législation sur l'architecture. La concurrence de plus en plus importante que se livrent sur le terrain architectes membres du conseil de l'ordre et maîtres d'oeuvre agréés ou en instance d'agrément est directement à l'origine de la multiplication des contentieux. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement entend, par une modification des textes en vigueur, notamment de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, apporter des éclaircissements sur le statut de l'ensemble des personnels qui participent aux travaux d'architecture.

Texte de la réponse

Une réflexion est actuellement menée en vue d'une réforme des dispositions de la loi du 3 janvier 1997 sur l'architecture qui méritent d'être actualisées. Elle devrait apporter les améliorations nécessaires à une meilleure prise en compte de l'architecture et donner également à l'ensemble des professionnels qui y participent un statut qui les satisfasse. En particulier, il conviendra d'apporter un règlement définitif au problème des maîtres d'oeuvre en bâtiment en instance d'agrément en architecture au titre des dispositions de l'article 37-2 de la loi de 1977. La conduite de ce dossier délicat appelle en tout état de cause une concertation approfondie avec les architectes mais aussi avec l'ensemble des professionnels intéressés par cette réforme. Plusieurs départements ministériels sont par ailleurs concernés.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Nayral](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3619

Rubrique : Architecture

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3126

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3942